



Prise en charge des personnes en situation de handicap

Adaptation des formations selon le type de handicap

Votre référente handicap pour définir des solutions d'adaptation ou de réorientation :

Mme Camille MARODON

Tél : 07.82.98.26.17

Mail : camille.marodon@optimarh.com

TYPE	Possibilités de compensation / adaptation
HANDICAP MOTEUR OU PHYSIQUE Incapacités ou capacités réduites à : > se déplacer, > changer de position, > prendre et manipuler un objet, > coordonner certains gestes, > communiquer (parler et écrire) dans le cas de déficiences motrices d'origine cérébrale.	1) Formation sur le lieu de travail ou choix d'une salle de formation permettant l'accueil des personnes à mobilité réduite 2) Temps et rythme de formation aménagés incluant les pauses nécessaires 3) Assistance ponctuelle du formateur pour écrire à la place du stagiaire 4) Sensibilisation de l'équipe pédagogique
HANDICAP CONSÉCUTIF À UNE MALADIE INVALIDANTE Incapacités ou capacités réduites à : > se déplacer, > supporter l'effort physique, > soutenir un effort en continu sans ralentissement majeur (fatigabilité).	1) Temps et rythme de formation aménagés incluant les pauses nécessaires 2) Accueil des ressources externes/spécialistes compétents si existants 3) Conditions de formation appropriées : - réduction de la taille du groupe si nécessaire - choix d'une salle et d'une configuration adaptée si nécessaire 4) Sensibilisation de l'équipe pédagogique
HANDICAP AUDITIF Incapacités ou capacités réduites à : > entendre, > parler et maîtriser le langage, > nouer des relations avec l'environnement.	1) Adaptation de l'approche pédagogique : - temps et rythme de formation aménagés - posture, gestuelle et diction adaptées - reformulation des notions fréquentes - contenu pédagogique adapté : supports écrits et visuels (vidéos) 2) Conditions de formation calmes et appropriées : - réduction de la taille du groupe - placement approprié - choix d'une salle insonorisée et sans nuisance extérieure 3) Sensibilisation de l'équipe pédagogique



Prise en charge des personnes en situation de handicap

Adaptation des formations selon le type de handicap

TYPE	Possibilités de compensation / adaptation
HANDICAP PSYCHIQUE ET INTELLECTUEL Incapacités ou capacités réduites à : > fixer son attention, > acquérir des connaissances et des compétences, > nouer des relations avec l'environnement, > communiquer : produire et émettre des messages ; en recevoir et les comprendre, > s'autonomiser et se socialiser, > se repérer dans l'espace, > apprécier la valeur de l'argent. > communiquer (langage désordonné), > maintenir en continu une stabilité de la pensée, de la perception, du comportement, de l'humeur, de la conscience et de la vigilance	1) Adaptation de l'approche pédagogique : - temps et rythme de formation aménagés - posture, gestuelle et diction du formateur adaptées 2) Conditions de formation appropriées : - réduction de la taille du groupe - choix d'une salle et d'une configuration adaptée privilégiant le confort, la convivialité, l'absence de nuisances sonores et visuelles 4) Sensibilisation de l'équipe pédagogique
HANDICAP VISUEL Incapacités ou capacités réduites à : > voir, > distinguer les couleurs, > lire et écrire, > se déplacer.	1) Adaptation de l'approche pédagogique : - modules e-learning doublés intégralement en audio - posture et gestuelle adaptées 2) Accueil des ressources externes/spécialistes compétents si existants 3) Conditions de formation appropriées : - choix de supports de pédagogiques privilégiant l'expérience sonore et l'écriture en caractères grands - réduction de la taille du groupe - choix d'une salle et d'une configuration adaptée privilégiant un bon éclairage, d'équipements de projection de qualité et une proximité avec le/la formateur/trice 4) Sensibilisation de l'équipe pédagogique